



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt
Grand Est**

Metz le 17 juin 2025

Suivi par : Fabrice SAVARY

Service Régional de la Formation et du Développement
Pôle formations professionnelles continues,
apprentissage et territoires

Tél. : 06 07 75 57 19

Mél : fpcat.srfd.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Réf. :SG/FS/

Note 2025-01 - FPCAT

Le chef du pôle formations professionnelles continues,
apprentissage et territoires
à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
d'établissements de la région Grand Est

Objet : Dossiers de demande de dérogation ou réorientation Campagne 2025-2026

Les centres habilités à mettre en œuvre les diplômes du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en Unités Capitalisables et Contrôles en Cours de Formation pour la formation continue et l'apprentissage ont délégation de la DRAAF Grand Est sur la durée de formation suite à positionnement de l'apprenant.

Ce justificatif de positionnement devra être obligatoirement joint à toute demande.

Formation professionnelle continue

Les décisions de création et renouvellement des spécialités d'initiative locale précise la possibilité de décision dérogatoire à l'entrée en formation pour les spécialités d'initiative locale accordées par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

La demande complète ainsi que les pièces justificatives sont à transmettre **avant l'entrée en formation** uniquement par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

fpcat.srfd.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

L'intitulé de l'email pour chaque candidat sera [Dérogation SIL] – NOM Prénom – Intitulé du diplôme – Centre demandeur

Après examen du dossier complet, la DRAAF transmet au candidat une décision dérogatoire sous couvert du directeur de centre.

DRAAF Grand Est

Tél : 03 26 66 20 20

Adresse postale du site de Metz : 5 rue Hinzelin – Polygone Bât. C – CS 50035 – 57045 Metz Cedex 01

Adresse postale du siège : 3 rue du Faubourg Saint-Antoine – CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>

Formation professionnelle continue et apprentissage :

L'article D811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime précise les modalités de décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation agricole accordée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il revient au centre de compléter le tableau de synthèse pour l'expérience professionnelle.

La demande complète ainsi que les pièces justificatives sont à transmettre avant l'entrée en formation uniquement par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

fpcat.srfd.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

L'intitulé de l'email pour chaque candidat sera [Dérogation CS] – NOM Prénom – Intitulé du diplôme – Centre demandeur

Après examen du dossier complet, la DRAAF transmet au candidat une décision dérogatoire sous couvert du directeur de centre.

Formation par apprentissage

La Note de service DGER/SDPFE/2025-190 du 26/03/2025 précise les instructions relatives à l'orientation et au recrutement des élèves et des apprentis dans les établissements d'enseignement agricole dans le cadre d'une suite immédiate du parcours de formation.

La demande complète ainsi que les pièces justificatives sont à transmettre avant l'entrée en formation uniquement par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

fpcat.srfd.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

L'intitulé de l'email pour chaque candidat sera [Dérogation Apprentissage] – NOM Prénom – Intitulé du diplôme – Centre demandeur

Après examen du dossier complet, la DRAAF transmet au candidat un avis sous couvert du directeur de centre.

Vous avez également la possibilité d'utiliser une nouvelle procédure sur Démarches Simplifiées via le lien suivant :

Le chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires

Stéphane GUILLIN



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt
Grand Est**

Documents téléchargeables sur le site de la DRAAF à l'adresse suivante :

Apprentissage :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/apprentissage-a515.html>

Formation continue :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/formation-continue-a549.html>

DRAAF Grand Est

Tél : 03 26 66 20 20

Adresse postale du site de Metz : 5 rue Hinzelin – Polygone Bât. C – CS 50035 – 57045 Metz Cedex 01

Adresse postale du siège : 3 rue du Faubourg Saint-Antoine – CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>